



Sommaire

- *Le Mot du Maire*
- *Finances*
- *Tourisme*
- *École et jeunesse*
- *Environnement*
- *Travaux / Éclairage public*
- *Cimetière*
- *Infos CCPEVA*
- *Mouvements*
- *Divers*
- *Évènements passés/agenda*
- *État civil*
- *Urbanisme*
- *Un peu d'histoire*

Le Mot du Maire

Chers Vinzolais,

En repensant à l'année 2022, beaucoup de moments négatifs nous viennent à l'esprit : la guerre en Ukraine, la canicule et la sécheresse, avec toutes les problématiques et restrictions que cela a impliqué pour nous tous, mais aussi la baisse des dotations, l'explosion des dépenses obligées, la pénurie énergétique. Heureusement, les raisons de rester optimistes sont aussi là pour nous aider à avancer.

Cela fait maintenant presque trois ans que le conseil municipal est en fonction, années marquées par la crise sanitaire.

Quelques réalisations ont pu cependant voir le jour : aménagement de la place devant l'école, acquisition de matériels comme une nouvelle étrave à neige et de mobiliers pour les écoles, réparations et rénovations de bâtiments communaux, notamment des gîtes communaux, du camping et de l'accueil pour les randonneurs du GR5 dans le presbytère.

Après ces années où on a eu l'impression de pédaler, les gros projets doivent se concrétiser à partir de cette année : tout d'abord la création d'un nouveau bâtiment dédié à la salle de sieste pour les maternelles, qui prendra place dans la cour de l'école, et le démarrage du programme de sécurisation.

Une étude pour un projet d'agrandissement de l'école est en cours.

Mais tout cela ne pourra se concrétiser sans mettre en péril les finances de la Commune. Vous trouverez dans ce journal comme à l'habitude toutes vos rubriques d'information de la vie communale.



Bonne Lecture !

Le Maire, MARIE PIERRE GIRARD

Résultats de l'année 2022 :

- Les comptes de Gestion et Administratifs 2022 ont été votés lors de la séance du Conseil Municipal du 14/03/2023.



Résultats 2022 Budget PRINCIPAL

	Résultat 2021	Dépenses 2022	Recettes 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat clôturé 2022
Fonctionnement	898 738,94 €	918 909,86 €	1.331 694,89 €	412 785,03 €	868 143,95 €
Investissement	-314 195,68 €	283 141,60 €	609 463,62 €	326 322,02 €	12 126,34 €
Total	584 543,26 €	1 202 051,46 €	1 941 158,51 €	739 107,05 €	880 270,29 €

Le résultat de l'année 2022 (Fonctionnement et Investissement) est en excédent de 880 270,29€.

L'excédent de fonctionnement dégagé chaque année permet d'autofinancer des projets en investissement sur l'exercice suivant sans recours à l'emprunt.

Les dépenses de **fonctionnement** sont contenues sur l'exercice 2022.

En légère baisse par rapport à l'exercice précédent (918 909,86 € en 2022 pour 972 011,35 € en 2021).

Certains postes sont tout de même en augmentation :

- La Commune n'échappe pas à l'envolée des dépenses énergétiques ; il en est de même pour le chauffage des bâtiments et les carburants.
- Les dépenses de personnel sont en augmentation (hausse des indices). Plusieurs remplacements ont du être réalisés au cours de l'année afin d'assurer un service de qualité.

Principales dépenses **d'investissement** 2022 :

- Études et diagnostics établis dans le cadre des projets à venir (école, Église...) : 34.629,40 €
- Révision du PLU : 5 863,20 €
- Plantations d'arbres au crêt Rachet par l'ONF : 7902,38 €
- Divers travaux dans les bâtiments : 18 231,70€
- Réseaux et voirie : 25 406,2€

Emprunts : La Commune de VINZIER n'a pas contracté de nouveaux emprunts sur l'année 2022.

Acquisition de matériel : Étrave à neige : 21 360 €, matériels et mobilier : 7 481,03 €.

Résultats 2022 Budget POMPES FUNEBRES

	Résultat 2021	Dépenses 2022	Recettes 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat clôturé 2022
Exploitation	6 548,22€	0,00	1 060,00€	1 060,00€	7 608,22€
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	6 548,22€	0,00	1 060,00€	1 060,00€	7 608,22€



Le budget prévisionnel 2023 a été voté lors de la séance du Conseil Municipal du 14/03/2023

Les subventions allouées aux associations demeurent inchangées en 2023.

Les différents budgets s'équilibrent en Recettes et Dépenses comme suit :

Budget Principal :

Fonctionnement : 2 059 665,69 €
Investissement : 1 864 253,29 €
Total budget : 3 923 918,98 €

Budget Pompes Funèbres :

Fonctionnement : 28 972,99 €
Investissement : 21 364,77 €
Total budget : 50 337,76 €

Impôts Locaux :

Compte tenu de l'augmentation de 7% des taux d'imposition au niveau national, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2023 et a revu à la baisse ses investissements. Un emprunt de 470.000 euros sera nécessaire pour la concrétisation d'investissements.



Compensation genevoise :



Le Conseil Départemental alloue une subvention aux communes où résident des travailleurs frontaliers du canton de Genève. Il s'agit plus précisément de la rétrocession d'une partie des impôts versés par les travailleurs frontaliers. Elle a pour but de compenser le manque à gagner des communes françaises qui supportent les charges de résidence (scolarité, santé, culture...) des frontaliers sans rien toucher en retour.

Aussi, si vous travaillez dans le canton de Genève et résidez à Vinzier, merci de contacter la mairie !

Tourisme (André Vagnair)



Et si l'on avait de la visite, une fête familiale, un problème !

Notre belle région a bien des atouts. Que ce soit, le ski nordique ou alpin pendant la saison d'hiver, la randonnée et le VTT du printemps à l'automne ou la baignade et les sports nautiques durant l'été, les touristes n'hésitent pas à nous rejoindre, nous enviant un cadre de vie où il fait bon vivre.

C'est aussi le cas parfois de nos proches, qu'ils soient membres de la famille ou amis de longues dates, éloignés et ne bénéficiant pas d'un environnement si diversifié et favorable. Le manque d'espace peut parfois nous freiner pour les accueillir et ainsi rater l'opportunité d'agréables moments partagés.

Mais peut-être s'agit-il tout simplement d'invités qui se sont déplacés pour une fête d'anniversaire, un mariage, une communion, un départ à la retraite et qu'il faudra loger !

De belles raisons de trouver des solutions, aussi lorsque la malchance s'en est mêlée et qu'un logement provisoire doit être trouvé.

La commune peut dans ses situations vous épauler en vous proposant la location de ses gîtes, fraîchement rénovés ou selon la saisonnalité pour les plus motivés ou équipés, des emplacements au camping municipal, voire pour ceux qui sont adeptes de la vie en communauté, une couche dans les locaux du GR 5 à l'ancienne cure.

Modalités de réservation et tarifs sur le site de la mairie, onglet « Où dormir à Vinzier » (<https://vinzier.com/actualites.cgi#>).

À noter qu'un projet de mise en gérance du camping dès le printemps 2023 est actuellement en cours. Des modifications ultérieures de tarifs et de modalités de réservations ne sont pas à exclure.

Par ailleurs, la convention avec l'EDF pour la location des gîtes ayant été à leur demande modifiée, des réservations peuvent être désormais faites sur les périodes de vacances d'hiver et d'été, selon disponibilités,

École et Jeunesse (Gaelle Blanc)



Rappel :

Les inscriptions scolaires pour la rentrée 2023/2024 sont à effectuer auprès des services de la Mairie **avant le 31 mars 2023 !**

Vous pouvez retrouver le formulaire et la procédure sur le site internet de la Mairie.

Souvenir de 1973

Vous reconnaissez-vous et les reconnaissez-vous ? 50 ans déjà !



Activités à l'école...

Le 17 décembre 2022 a eu lieu le spectacle de Noël des enfants de l'école, préparé avec soin par les enseignants. De nombreux parents ou grands-parents étaient présents pour regarder la mise en scène effectuée par les enfants de toutes les classes. Le spectacle était suivi de la distribution de chocolat par le père Noël à tous les élèves ainsi que d'un goûter offert par l'APE pour finir l'année en beauté. Cela faisait plusieurs années que le spectacle n'avait pas pu avoir lieu compte tenu des restrictions sanitaires liées au Covid, les enfants étaient d'autant plus ravis de pouvoir présenter le fruit de leurs nombreuses répétitions à leurs parents.

Des activités de ski ont dû être annulées cause météo et l'initiation au golf pour les classes de CM1-CM2 devrait avoir lieu en juin et septembre.

APE



Le financement de la majorité des activités proposées par l'école se fait via l'APE. Pour se faire l'association des parents d'élèves, dont le président est Cyrille Girard, organise différentes manifestations tout au long de l'année afin de récolter les fonds nécessaires. Depuis le début de l'année scolaire il y a eu deux bals des enfants (Halloween et Carnaval), un bal est prévu avant la fin de l'année et l'association se greffe aux manifestations qui peuvent avoir lieu dans la Commune (Saint-Pierre, cinémas en plein air, etc...). D'autres activités peuvent être proposées en extra-scolaire aux enfants, notamment les séances de ski alpin encadrés par moniteurs de l'ESF de Bernex sur 5 séances.

L'ensemble du bureau de cette association se démène pour que les enfants puissent bénéficier d'activités attractives **mais rien n'est possible sans le soutien des parents d'élèves.**

Locaux

En attendant la création de la salle de sieste et l'éventuel agrandissement de l'école, des achats sont faits régulièrement par la Commune afin de rendre plus confortable l'apprentissage. Récemment ce sont les chaises des classes de CM1 - CM2 qui ont été renouvelées.

Centre de loisirs

Le centre de loisirs intercommunal est désormais installé à Saint Paul en Chablais dans les locaux de l'école.

Il est toujours financé par les 7 communes du plateau de Gavot ; on est passé de 145 familles à 200 en 2022. La capacité d'accueil est de 40 pendant les vacances scolaires et de 32 les mercredis. Le centre compte 3 salariés permanents pour l'accueil ainsi qu'une directrice, Madame Alexandra KONTÉ-VIOLET et un directeur adjoint.



Un nouveau site internet et un portail familles ont été mis en ligne. Vous pouvez obtenir les informations nécessaires en vous rendant sur la page <https://www.centredeloisirs-paysdegavot.fr>

Pour 2023, l'équipe du centre Léo Lagrange a choisi de créer avec les enfants une bande dessinée, un camp est prévu pendant les vacances d'avril pour les plus de 9 ans, et 2 camps seront mis en place pour l'été.

En 2023, tous les emballages et tous les papiers se trient !

À compter du 1er janvier 2023, le tri des emballages se simplifie : les habitants peuvent déposer tous leurs déchets d'emballages - sans exception - dans le bac ou le conteneur de couleur jaune.

En pratique ?

Tous les emballages en métal (même les petits), en papier, en carton, les briques alimentaires, et tous les emballages en plastique, sont à déposer dans les contenants jaunes sans exception ! Même les films plastiques, pots de yaourt, blisters, barquettes, etc.

Concrètement, les nouveaux réflexes à adopter :

1. C'est un emballage ? Je le dépose dans le bac de tri !
2. Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
3. Je dépose mes emballages séparés les uns des autres dans le bac (pas dans des sacs).



Ces informations sont disponibles sur le site de la communauté de communes :

<https://www.cc-peva.fr/>

Travaux



Maintenance du réseau d'eaux pluviales:

Lieu dit La Jouvennaz : l'entreprise SCAVI a établi un rapport d'inspection télévisée suite à sa visite qui a permis le repérage exact des travaux à effectuer : le réseau a ainsi pu être réparé en régie.

Assainissement:

L'entreprise Bel et Morand a procédé au curage, nettoyage, imperméabilisation de fossé, afin d'éviter que des effluents ne se déversent dans des terrains voisins . Pour rappel, le secteur des Traverses et de La Diuay , non encore raccordés au réseau d'eaux usées public, doivent mettre en conformité **leur dispositif d'assainissement non collectif**, selon la réglementation en vigueur, ceci, afin notamment de ne pas engendrer des nuisances sanitaires et environnementales.

Les personnes concernées sont invitées à contacter le service assainissement de la CCPEVA.

Éclairage Public

La Commune a validé le plan pluriannuel de travaux.

Le SYANE a attribué le marché à l'entreprise DEGENEVE qui entreprendra les travaux de rénovation.

Le remplacement se fera en fonction des critères suivants : luminaires vétustes (en rouge sur la carte), luminaires en état moyen ou correct mais de puissance élevée (en bleu ciel sur la carte), armoires en état vétuste, moyen ou en bon état. De plus des réseaux aériens en commun ENEDIS/Éclairage Public seront à séparer.

Les premiers travaux auront lieu au lieu-dit VERS LES GRANGES, route de Vers les Granges, route des Feux et Mérou.



Cimetière

Un marché public de travaux pour reprise de concessions funéraires abandonnées, échues et non renouvelées a été lancé par la Commune : il a pour but la relève des sépultures en terrain commun dont le délai de rotation est arrivé à expiration. Les sépultures en terrain non concédé situées dans le carré Ouest du cimetière seront reprises par la commune. Les familles qui désireraient faire inhumer les restes mortels dans une concession devront prendre contact avec la mairie.

Les familles qui le souhaitent sont invitées à récupérer les plaques, stèles... avant le démarrage des travaux qui aura lieu le 15 mai 2023. Merci d'en informer la mairie.

Les sépultures sans concession seront inhumées en ossuaire communal.

Pour toute information, contacter le secrétariat de mairie.



Rappel :

La Commune a été labélisée commune sans pesticide, aucun produit de traitement n'est désormais utilisé pour l'entretien du cimetière.

CCPEVA -NOUVEAU RÉSEAU, NOUVEAUX SERVICES



Par le renouvellement de ses contrats de transport, la CCPEVA a renforcé son offre de transport en commun pour favoriser la mobilité et afin d'assurer un développement durable et égalitaire.

Une nouvelle mobilité est également née sous le nom d'EVA'D

Ainsi, désormais :

- Des nouvelles lignes pour de nouvelles opportunités de déplacements sont à disposition,
- Un service souple de transport à la demande (EVA'TAD) se décline en 3 offres,

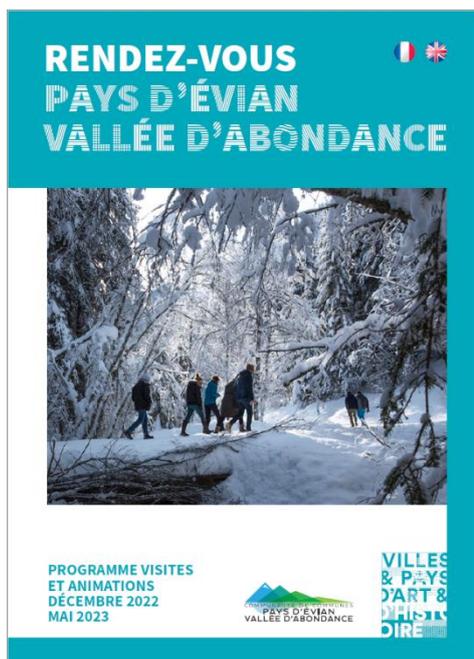
Pti'bus	Acti'bus	Mobi'bus
 pour tous sauf temps scolaire pour mineur non accompagné	 pour la population active	 pour les personnes à mobilité réduite et les détenteurs d'une carte invalidité à 60 % ou d'une carte mobilité inclusion portant la mention « invalidité », personne à mobilité réduite
 se déplacer d'arrêts en arrêts sur l'ensemble du territoire	 accéder aux gares routières, ferroviaires et lacustres d'Évian-les-Bains avec horaires garantis	 se déplacer sur l'ensemble du territoire et jusqu'à Thonon-les-Bains
 du lundi au samedi de 9h à 17h30	 du lundi au vendredi matin et soir	 du lundi au samedi de 9h à 17h30

- Des services connectés sont aussi à disposition pour utiliser plus facilement le réseau (serveur vocal interactif au 04 50 81 74 74, site internet, page Facebook, application EVA'D
- ÉVA'DELO, pour louer facilement un vélo à assistance électrique : 80 vélos à assistance électrique et 10 vélos enfants sont proposés à la location. Les vélos peuvent être loués pour des durées d'une demi-journée à 6 mois, via le site internet evadelo.reservations.fr
- Une application pour encourager et faciliter le co-voiturage (Karos). Elle vous permet facilement de partager vos trajets pour trouver des passagers ou trouver, en tant que passager, une place dans un véhicule.

Ces services sont disponibles dans leur intégralité depuis le 11 décembre 2022.

Ils vous intéressent, vous souhaitez des précisions concernant les modalités d'utilisation, les horaires, les tarifs ? N'hésitez pas à appeler le serveur vocal 04 50 81 74 74, à consulter le site de la CCPEVA. <https://www.cc-peva.fr> à lire le mag du Pays d'Évian et de la Vallée d'Abondance de janvier 2023, accessible en format pdf sur le site de la CCPEVA ou en format papier en mairie.

À SAVOIR : UN NOUVEL OUVRAGE POUR DÉCOUVRIR LE PATRIMOINE DU TERRITOIRE !



La CCPEVA via le label Pays d'art et d'histoire propose la découverte du patrimoine lors de journées nationales. Ce printemps, 2 événements seront organisés : les Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins et les Journées nationales de l'Archéologie.

Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins

Dates : 23 au 25 juin 2023 (vendredi pour les scolaires, week-end pour le grand public)

Principe : découverte des patrimoines traditionnels locaux en lien avec l'homme : architecture, savoir-faire, paysages, industries...

Thème annuel : Fêtons 25 ans d'engagement !

Journées nationales de l'archéologie

Dates : 16 au 18 juin 2023 (vendredi pour les scolaires, week-end pour le grand public)

Principe : faire découvrir au public les trésors du patrimoine archéologique et les dessous de la discipline de l'archéologie.

Mouvements à la Commune (André Vagnair)

Élus

Le conseil communal est désormais composé de 13 élus, suite à la démission de M. Bruno BORDET, conseiller municipal et 3ème adjoint en charge de l'urbanisme.

Dès lors, son poste d'adjoint n'ayant pas été repourvu, désormais le conseil municipal a été doté d'un conseiller délégué supplémentaire, en la personne de Laurent ROHART qui a repris la responsabilité de l'urbanisme. Les différentes responsabilités des différents conseillers municipaux sont consultables sur le site de la mairie <https://vinzier.com>.

Divers

Agriculture Sécheresse 2022 et calamités agricoles

Le comité national de gestion des risques en agriculture du 18 janvier 2023 a reconnu le caractère de calamité agricole pour les dégâts occasionnés par la sécheresse 2022, dans le département de la Haute-Savoie, pour les biens suivants : pertes de récolte sur prairies naturelles, prairies temporaires et alpages. 168 communes avec un taux de perte à 36%.

Pour être éligible à l'indemnisation il faut exploiter une parcelle de prairie située sur une commune reconnue sinistrée, la perte doit dépasser 11 % du produit brut théorique de l'exploitation.

La campagne de dépôt des demandes d'indemnisation sera ouverte à partir du 14 février 2023 et les demandes doivent être déposées, avant le 30 mars 2023, selon l'une des deux modalités suivantes :

- Pour les formulaires papier, dépôt auprès de la direction départementale des territoires de la Haute-Savoie (DDT) – service économie agricole - 15 rue Henry Bordeaux – 74998 Annecy cedex
- Par télédéclaration via TélÉCALAM Les dossiers de demande d'indemnisation seront à saisir en priorité sur l'application TélÉCALAM.

Événements passés



11 novembre 2022 :

commémoration de l'armistice mettant fin à la guerre 1914/18 devant le monument aux morts, avec la participation de nombreux écoliers et de l'Echo de Gavot.

8 octobre 2022 :

soirée karaoké organisée par le comité des fêtes



19 novembre 2022 :

fondue géante organisée par le comité des fêtes et animée par Mickael

31 octobre 2022 :

bal des enfants à l'occasion de Halloween organisé par l'APE

11 février 2023 :

bal des enfants de carnaval organisé par l'APE



Association les Vienz'y : entre Sport et Patrimoine local

L'association LES VIENZ'Y propose entre autres depuis 2017 chaque jeudi et chaque dernier vendredi du mois, des activités ludiques (belotte, jeux de sociétés...) mais aussi et surtout, chaque mardi, une sortie randonnée de deux heures environ sur les sentiers du Chablais.

Lors d'une sortie, ils se sont retrouvés à Allinges afin de sillonner les cheminements du site médiéval et ainsi se souvenir de l'histoire des châteaux des Allinges

Le belvédère des Châteaux s'élève à 717 mètres. Il offre l'un des plus beaux panoramas du Chablais. Vous pourrez y admirer le lac, le Jura suisse et français, mais aussi la Dent d'Oche.

Ce lieu des châteaux des Allinges servit de résidence à saint François de Sales (1567-1622) durant sa mission d'évangélisation de cette province, entre 1594 et 1598, après qu'elle fût reprise aux protestants genevois et bernois par le duc de Savoie.



Association des donneurs de sang bénévoles

Prochain don du sang : 14 avril 2023 à Vinzier

Pour en savoir plus sur le don de sang, rendez-vous sur le site www.ffdsb.org



A vos Agendas...

Dim
26
MARS

Cultivons la biodiversité à Vinzier

Évènement organisé par le CPIE Chablais-Léman

14H30-16H00:
ANIMATIONS AUTOUR DE LA NATURE ET DU JARDIN

Présentation du réseau de jardiniers « Les Jardins Verts du Chablais » et de l'action « Un Carré pour la biodiversité ».

Inauguration du Carré créé par la commune de Vinzier.

Au choix : Atelier familial sur les haies ou atelier sur l'accueil des pollinisateurs au jardin et bricolage pour apprendre à fabriquer des fagots de tiges creuses.

Animations en extérieur (en cas de mauvaise météo, repli dans une salle à proximité), gratuites et ouvertes à toutes et à tous.

Sur inscription.

Lieu : RDV devant la Mairie de Vinzier, 1 place de la Mairie (parking à proximité).

16H30:
ATELIER « UNE PRAIRIE DE FLEURS SAUVAGES DANS MON JARDIN »

Animé par Christine Gur de FNE Haute-Savoie.

Pourquoi et comment créer sa prairie de fleurs sauvages dans son jardin ?

Animation en intérieur, gratuite et ouverte à toutes et à tous.

Lieu : salle des fêtes (au rez de chaussée de la Mairie), 1 place de la Mairie, Vinzier

Action: « Un Carré pour la biodiversité »
**UN CARRÉ
BIO
DIVERSITÉ**

Programme
certifié
100%
Nature



Renseignements et inscription :
CPIE Chablais-Léman
21 rue de la Mairie 74200 MARIN
04 50 73 09 20 | l.pommier@cpiechablaisleman.fr



Journée de l'environnement

Participez au ramassage des déchets
et aux animations



Le samedi 22 avril 2023



Cérémonie du Souvenir

Commémoration de la Victoire du 8 Mai 1945

Lundi 8 Mai 2023
Devant le Monument aux Morts

Avec la participation de
L'Harmonie de Bernex



THONON-EVIRIN-PUBLIER



La place

Compagnie Demain dès l'aube

Théâtre – A voir dès 14 ans

MERCREDI 17 MAI - 20H
VINZIER - Salle polyvalente

État Civil

Ils nous ont quitté...



03/07/2022 Josette CHARDON née FAURY, 90 ans - Mérou
29/10/2022 François CHARDON, 91 ans - Mérou
18/10/2022 Roland DUMINIL, 82 ans - Théry
29/11/2022 Michel RIFFAUD, 87 ans - Chef-Lieu
31/01/2023 Albert BORDET, 93 ans - Champ Pollien
29/02/2023 Gilles BORDET, 74 ans - Le Chomieux

Nous avons une pensée pour Michel RIFFAUD, ancien président du comité des fêtes et du club Les Aînés, qui n'a pas compté son temps pour nous offrir de magnifiques fêtes de la ST PIERRE, avec des décors somptueux et des reproductions à l'identique et pour nous éblouir avec de superbes feux d'artifice lors des fêtes du 14 juillet



Et n'oublions pas Albert BORDET, membre actif pendant de nombreuses années du comité des fêtes et de l'association des donneurs de sang bénévoles de Vinzier/Champanges/Larrings

Bienvenue à :

12/09/2022 Gustave GIRARD, fils de Marion LACROIX et de Sylvain GIRARD - Chez les Girard
02/10/2022 Roméo NEEL, fils de Ludivine PINNAVAIA et Thomas NEEL - La Lopie
09/11/2022 Apolline MATHELIN, fille de Lucie VALORGE et Ulysse MATHELIN - les Petit Clouz
22/11/2022 Loris JACQUIER, fils de Lorine JACQUIER et François JACQUIER - la Cambuse
20/12/2022 Poppy MARTIN, fille de Madeleine BOSTOCK et Gavin MARTIN - Vers les Granges
11/02/2023 Zoé SALOMON, fille de Laura SIMON et Fabien SALOMON - Chef-Lieu



Nouvelle obligation déclarative en 2023 :

Depuis 1^{er} janvier et jusqu'au 30 juin 2023 inclus, tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation, particuliers et entreprises, doivent déclarer l'occupation de leurs logements sur l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site impots.gouv.fr. Les explications avec *Service-Public.fr*.



Tous les propriétaires, particuliers ou personnes morales, d'une résidence principale, secondaire, d'un bien locatif ou vacant, doivent pour chacun de leurs locaux, indiquer à quel titre ils les occupent et, s'ils ne les occupent pas eux-mêmes, déclarer l'identité des occupants et la période d'occupation à compter du 1^{er} janvier 2023.

Pour ce faire, connectez-vous à votre espace personnel ou professionnel sur le site [impots.gouv](https://impots.gouv.fr) avec votre numéro fiscal et votre mot de passe et allez dans l'onglet « Biens immobiliers » pour effectuer pour chacun de vos biens une déclaration d'occupation (résidence principale, résidence secondaire, local loué, local occupé à titre gratuit, local vacant) et de loyer mensuel (facultatif).

Consultez les informations qui sont à déclarer via le nouveau service en ligne « Gérer mes biens immobiliers ».

Pour faciliter cette nouvelle démarche déclarative, les données d'occupation connues des services fiscaux seront pré-affichées.

Au pays d'Évian - 1730

Extraits de l'ouvrage de Alain Guiraud

« Les biens d'Église représentent 10% des terres. Sous ce vocable, sont réunis toutes les cures, les congrégations, chapelles et les abbayes d'Abondance et d'Aulph, l'hôpital d'Évian et les confréries.

A Vinzier, la chapelle St Joseph (ancienne Église actuelle) possède 2 parcelles sur une surface de 7 journaux*, soit un pré au Vernay, et un champ aux Mollies. La confrérie du Saint Sacrement n'a qu'une seule parcelle, un pâturage aux Mollies.

La confrérie Saint Crépin d'Évian possède 3 parcelles sont une mesure de 16.6 toises**, un verger et un champ. La cure possède 47 parcelles sur 60 journaux, l'Église 29.2 toises, le cimetière 81.2 toises, une maison avec grenier 5.1 toises, une grange 24.4 toises, un jardin et une parcelle de chanvre. C'est la cure de Vinzier qui possède le plus de biens fonciers de tout le pays d'Évian. »

* Journal= entre 3 à 5 ares

** Toise= 6 pieds, soit environ 1.949 mètres

La suite sur l'histoire de Vinzier au prochain numéro

Un peu d'histoire

Histoire de forge

La forge comportait un foyer de chauffe du métal (généralement fer ou acier) à une température à laquelle il devenait malléable (quand il est rouge).

La chaleur de chauffe était obtenue par combustion d'un combustible (charbon, gaz, huiles) et d'un comburant (le foyer de la forge est doté d'un système de soufflerie ou d'un soufflet actionné souvent manuellement).

Le forgeron utilisait un outil de choc (marteau, martinet, marteau-pilon) et 'un support (enclume, matrice), afin de déformer le métal, à chaud ou à froid.

Un baquet d'eau ou d'huile permettait ensuite de refroidir rapidement le fer chaud, et donc de durcir la pièce forgée.



Les outils à la disposition du forgeron étaient des pinces, des marteaux, des masses, des ciseaux, des poinçons, des tranches, des brosses, des griffes et plusieurs autres outils pour travailler le métal. Le forgeron était à même de fabriquer ses propres outils selon ses besoins.

Il utilisait le fer, l'acier, le bronze,

Les cultivateurs, paysans faisaient faire et réparer leurs outils à la forge : charrue, outils de jardinage, faux, fourches, fers des chevaux, etc...

Mais les forges (notamment les grandes forges) ont eu un impact environnemental important, via, le transport et la préparation des minerais en amont, via les déchets parfois riches en métaux lourds ou en minéraux toxiques, via l'émission de vapeurs toxiques et surtout via une grande consommation de bois et charbon de bois.

Le métier de forgeron, qui travaillait souvent seul dans son atelier a laissé place aux forges industrielles et au métier de ferronnier d'art.

Contact mairie :

☎ 04 50 73 61 19

✉ mairie@vinzier.com

Site : www.vinzier.com

<https://www.facebook.com/vinzier/>